

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 19 Mars 2025**



Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	
11	11	09	L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI.	
05 mars 2025			

Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, GRIMALDI D'ESDRA Denis.
05 mars 2025	Représentés : TOMASI Christelle, LUSINCHI Aimée,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

DCM-2025-03-79 : Affectation Du Résultat M57 L'exercice 2024

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte financier unique 2025 décide :
Après constatation du compte financier unique 2024 excédentaire.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- M57 - affectation à l'excédent reporté C/002 : 444 039,62 euros
- affectation au déficit reporté C/001 : 120 683,2 euros
- affectation au 1068 : 98 266,2 euros

Le Conseil Municipal decide par:

09 voix pour
00 voix contre
00 abstention

d'approuver l'affectation du resultat.

Ainsi fait et delibéré les jour, mois et an que dessus.



Jacques André TOMASINI
Le Maire